

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **weberepox design Komp. A**

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP015249-a

UFI: 96NA-S0CT-H00K-WSEM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Le produit est destiné à des utilisations industrielles ou professionnelles.

Emploi de la substance / du mélange Mortier de jointoiment et colle à base de résine époxy

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Saint-Gobain Weber AG

Täferstrasse 11b

CH - 5405 Baden-Dättwil

Phone:+41(0) 56 484 24 24

e-mail: sds.ch@saint-gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (info@toxinfo.ch),

En cas d'urgence : tél.145 (seulement en Suisse) ou +41 44 251 51 51 (depuis l'étranger)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Repr. 1B

H360F Peut nuire à la fertilité.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger

GHS05 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Masse de réaction de 2,2'-[méthylènebis(2,1- phényleneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2,2'-[méthylènebis(4,1-phényleneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phenoxy)méthyl}oxirane

Masse de réaction de Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacate et Methyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sebacate

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable**vPvB:** Non applicable**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Préparations****Description :** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 2)

Composants dangereux :		
CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5 Numéro index: 603-073-00-2 Reg.nr.: 01-2119456619-26-xxxx	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315:C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %	10-20%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17-xxxx	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<10%
CAS: 2425-79-8 EINECS: 219-371-7 Numéro index: 603-072-00-7 Reg.nr.: 01-2119494060-45-xxxx	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane ⚠ Repr. 1B, H360F; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥3-<5%
Numéro CE: 701-263-0 Reg.nr.: 01-2119454392-40-xxxx	Masse de réaction de 2,2'-[méthylènebis(2,1-phenyleneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2,2'-[méthylènebis(4,1-phenyleneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2-([2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl]oxirane Numéro CAS alternatif : 9003-36-5 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥2,5-<5%
CAS: 57834-33-0 EINECS: 260-976-0 Reg.nr.: 01-2120759525-46-xxxx	Ethyl 4-[[[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	1-2%
CAS: 1065336-91-5 Numéro CE: 915-687-0 Reg.nr.: 01-2119491304-40-xxxx	Masse de réaction de Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacate et Methyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sebacate ⚠ Repr. 2, H361f; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ⚠ Skin Sens. 1A, H317	≥0,25-<1%

SVHC

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern - SVHC) figurant sur la liste des substances candidates (conformément à l'article 57 du règlement REACH (CE) n° 1907/2006) à une concentration ≥ 0,1 %/w.

Indications complémentaires :

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner immédiatement la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas de malaise du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données de sécurité.

après inhalation : Apporter de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 3)

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à fort débit.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Dioxyde de carbone (CO₂)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil respiratoire autonome.**Autres indications:**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou le sol.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Recueillir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Recueillir dans un récipient hermétique.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garder les récipients/emballages hermétiquement fermés.
Assurer une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ne pas respirer les vapeurs

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et des surfaces chaudes

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Température de stockage recommandée : 5-30°C

Classe de stockage : 6.1 D

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		
Oral	Derived No Effect Level	0,5 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	0,75 mg/kgxday (worker systemic long term value) 0,0893 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	4,93 mg/m ³ (worker systemic long term value) 0,87 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	1,25 mg/m ³ (worker local long term value) 0,21 mg/m ³ (consumer local long term value)
CAS: 65997-16-2 Cement, alumina, chemicals		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	2,5 mg/m ³ (worker systemic long term value) 5 mg/m ³ (worker systemic short term value)
CAS: 2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane		
Oral	Derived No Effect Level	0,33 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	6,66 mg/kgxday (worker systemic long term value) 3,33 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	4,7 mg/m ³ (worker systemic long term value)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 5)

		1,16 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
Masse de réaction de 2,2'-[méthylènebis(2,1- phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy}méthyl)oxirane		
Oral	Derived No Effect Level	6,25 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	104,15 mg/kgxday (worker systemic long term value)
		6,25 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	29,39 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		8,7 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 57834-33-0 Ethyl 4-[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate		
Oral	Derived No Effect Level	0,1 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	1 mg/kgxday (worker systemic long term value)
		0,1 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,6 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		0,0001 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 1065336-91-5 Masse de réaction de Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacate et Méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sebacate		
Oral	Derived No Effect Level	0,5 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	2 mg/kgxday (worker systemic long term value)
		1 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	3,53 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		0,87 mg/m ³ (consumer systemic long term value)

PNEC

CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Predicted No-Effect Concentration	0,065 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration	0,001 mg/l (sea water rating factor)
	0,006 mg/l (fresh water rating factor)

CAS: 65997-16-2 Cement, alumina, chemicals

Predicted No-Effect Concentration	260 mg/l (fresh water rating factor)
-----------------------------------	--------------------------------------

CAS: 2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

Predicted No-Effect Concentration	0,003 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration	0,002 mg/l (sea water rating factor)
	0,024 mg/l (fresh water rating factor)

Masse de réaction de 2,2'-[méthylènebis(2,1- phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy}méthyl)oxirane

Predicted No-Effect Concentration	0,237 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration	0,003 mg/l (fresh water rating factor)

CAS: 57834-33-0 Ethyl 4-[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate

Predicted No-Effect Concentration	0,000231 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration	0,00014 mg/l (sea water rating factor)
	0,0014 mg/l (fresh water rating factor)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 6)

CAS: 1065336-91-5 Masse de réaction de Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacate et Methyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sebacate

Predicted No-Effect Concentration | 0,0022 mg/l (fresh water rating factor)

**No CAS Désignation de la substance % Type
Valeur Unité**

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

VME (Suisse) | Valeur à long terme: 3 a mg/m³
SSc;

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni renifler.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire quand la concentration dans l'air est supérieur à la valeur limite d'exposition.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A

Protection des mains :

Gants de protection contre les produits chimiques (Standard EN 374-1)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Matériau des gants

Butyle

Gants en PVC

Caoutchouc chloroprène

Nitrile, NBR

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est un mélange composé de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection (norme EN 166)



(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 7)

Protection du corps :
Vêtements de protection.



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique	Liquide
Couleur :	Divers, selon l'encrage
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion :	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Inflammabilité	Non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	Non déterminé
supérieure :	Non déterminé
Point d'éclair	Non applicable
Température d'inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé
pH	Le mélange réagit violemment au contact de l'eau.
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité et/ou densité relative	
Densité :	non déterminée
Densité relative.	Non déterminé
Masse volumique:	Non applicable.
Densité de vapeur:	Non déterminé

9.2 Autres informations

Aspect:	Aucune.
Forme :	Pâteuse
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Minimum ignition energy	
Test de séparation des solvants :	Non déterminé.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 8)

EU-VOC (%)	0,48 %
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

La lessive alcaline peut provoquer une vive polymérisation à des températures de 200°C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Contact avec amines aliphatiques amène à une polymérisation irréversible sous un considérable développement de chaud.

Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines

Réactions aux agents d'oxydation puissants

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

CH/FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane			
Oral	LD50	>15.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>23.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 65997-16-2 Cement, alumina, chemicals			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane			
Oral	LD50	>1.163 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Masse de réaction de 2,2'-[méthylènebis(2,1- phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy}méthyl)oxirane			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 57834-33-0 Ethyl 4-[[[(methylphénylamino)méthylène]amino]benzoate			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 1065336-91-5 Masse de réaction de Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacate et Méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sebacate			
Oral	LD50	3.230 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	3.170 mg/kg (Rat)	

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Provoque une irritation cutanée.

des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 10)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est listé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H412).

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation

CAS: 65997-17-3 Glass, oxide, chemicals

LC50/96h	1.000 mg/l (poisson)
EC50/72h	1.000 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
	1.000 mg/l (aquatic invertebrates)
NOEC (72h)	1.000 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
	1.000 mg/l (aquatic invertebrates)

CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

LC50/96h	2 mg/l (poisson)
EC50/48h	1,8 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	>11 mg/l (algue)
NOEC (72h)	4,2 mg/l (algue)
NOEC (21d)	0,3 mg/l (Daphnia magna)

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

LC50/72h	1 mg/l (poisson)
LC50/48h	>100 mg/l (aquatic invertebrates)
LC50/96h	>100 mg/l (poisson)
EC50/48h	>100 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	>100 mg/l (algue)
NOEC (72h)	≥10 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (96h)	≥1 mg/l (aquatic plants other than algae)
NOEC (21d)	≥100 mg/l (aquatic invertebrates)
NOEC (28d)	≥100 mg/l (aquatic invertebrates)
	≥0,07 mg/l (poisson)

CAS: 65997-16-2 Cement, alumina, chemicals

LC50/96h	100 mg/l (poisson)
EC50/24h	6,4 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/48h	5,4 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	3,6 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (72h)	2,6 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (48h)	3,4 mg/l (aquatic invertebrates)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 11)

CAS: 2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

LC50/48h	43 mg/l (poisson)
LC50/24h	61 mg/l (poisson)
LC50/96h	24 mg/l (poisson)
EC50/24h	75 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	160 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)

Masse de réaction de 2,2'-[méthylènebis(2,1- phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy}méthyl)oxirane

LC50/48h	4,7-6,8 mg/l (poisson)
EC50/48h	2,55 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	1,8 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (21d)	0,3 mg/l (aquatic invertebrates)

CAS: 57834-33-0 Ethyl 4-[[[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate

LC50/96h	1,4 mg/l (poisson)
EC50/48h	2,7 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	29,09 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)

CAS: 1065336-91-5 Masse de réaction de Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacate et Methyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sebacate

LC50/96h	0,9 mg/l (poisson)
LC0/96h	0,46 mg/l (poisson)
EC50/72h	0,42-1,68 mg/l (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Procédé :

Masse de réaction de 2,2'-[méthylènebis(2,1- phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy}méthyl)oxirane

Biod. (28 days)	16 % (Biodegradation)
-----------------	-----------------------

CAS: 57834-33-0 Ethyl 4-[[[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate

Biod. (28 days)	40 % (Biodegradation)
-----------------	-----------------------

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

EBAB	3,242 log Pow
------	---------------

Masse de réaction de 2,2'-[méthylènebis(2,1- phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy}méthyl)oxirane

EBAB	3,6 log Pow (Bioaccumulation)
------	-------------------------------

CAS: 57834-33-0 Ethyl 4-[[[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate

EBAB	4,46 log Pow
------	--------------

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 12)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque : Nocif pour les poissons.

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai	Concentration effective	Méthode	Evaluation
CAS: 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane			
EC 50 (3h)	100 mg/l	(microorganisms)	
CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane			
EC 50 (3h)	1.000 mg/l	(microorganisms)	
CAS: 65997-16-2 Cement, alumina, chemicals			
EC 50 (3h)	1.000 mg/l	(microorganisms)	
CAS: 2425-79-8 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane			
EC 50 (3h)	100 mg/l	(microorganisms)	
Masse de réaction de 2,2'-[méthylènebis(2,1- phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy}méthyl)oxirane			
EC 50 (3h)	100 mg/l	(Activated sludge)	
CAS: 57834-33-0 Ethyl 4-[[[(methylphenylamino)méthylène]amino]benzoate			
EC 50 (3h)	1.000 mg/l	(microorganisms)	

Remarque : Le produit contient des substances qui désactivent la boue activée.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Les résidus de produit qui n'ont pas réagi doivent être éliminés comme des déchets spéciaux.

Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

08 04 09: Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 13)

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

Autres réglementations

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115)

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables sont respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52)

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent pas entrer en contact avec ce produit (cette

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 14)

substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail. Lorsqu'il est établi sur la base d'une analyse de risques qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées, elles peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) (Art. 63 OLT 1 ; RS 822.111).

Ordonnance sur les accidents majeurs :

Ne relève pas de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (SR 814.012)

Ordonnance sur les produits chimiques, OChim

Il s'agit d'une préparation du groupe 1 selon l'annexe 5, ChemV, avec les restrictions de distribution correspondantes.

Dispositions nationales :

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim RS 814.81)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. rubrique 2

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.

REGLEMENT (UE) 2017/852 sur le mercure (annexe I)

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3

Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est listé.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est listé.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Aucun des composants n'est listé.

Prescriptions nationales :

Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 15)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H360F Peut nuire à la fertilité.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<p>Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Toxicité pour la reproduction Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique</p>	<p>La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.</p>
---	---

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development

Contact : Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09

Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)
- PNEC : concentration prédite sans effet (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.05.2026

Numéro de version 7

Révision: 04.05.2026

Nom du produit: weberepox design Komp. A

(suite de la page 16)

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.

CH/FR